

BULLETIN ^{Semi}marathon ^{de}chartres D'ENGAGEMENT *individuel*



Bulletin d'engagement individuel
à renvoyer avant le 4 mars 2020 à **L'ASPTT Chartres**
4, rue Jean-Perrin – 28300 Mainvilliers
ou inscriptions directes au Village du Semi-Marathon
de Chartres (stade Jacques Couvret)
le samedi 7 mars de 10h à 17h
et le dimanche 8 mars à partir de 7h30

CADRE RÉSERVÉ à l'organisation

DOSSARD N°

Payé

Licence ou CM

TARIFS

5 km de l'échorun : 6€ (sur place 10€)

10 km de l'Aclam : 12€ (sur place 17€)

21,1 km : 17€ (sur place 22€)

Les chèques d'engagement sont à libeller
à l'ordre de **ASPTT Chartres**.

Sexe masculin féminin

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail : @

Téléphone :

Date de naissance : / /

→ **JE PARTICIPE À L'ÉPREUVE** (cocher la case correspondante)

5 km de l'échorun né(e) en 2006 et avant

10 km de l'Aclam né(e) en 2004 et avant

21,1 km né(e) en 2002 et avant

→ **JE SUIS**

Licencié(e) à la FFA, triathlon, Ufolep, Fsgt, Fscf

Licence n°

Non licencié(e)

→ **JE COURS**

En individuel

En entreprise (challenge entreprises)
préférez l'inscription groupée, rendez-vous sur

www.semi-marathon-de-chartres.fr rubrique « Challenge Entreprises »

Nom ou appellation

En groupe (club et association)

Nom ou appellation

ASSURANCE

RESPONSABILITÉ CIVILE : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la GMF.

RESPONSABILITÉ ACCIDENT : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
Pour les non-licenciés, une assurance doit vous protéger.

RÈGLEMENT

des courses disponible sur www.semi-marathon-de-chartres.fr

PRÉFÉREZ

l'inscription internet sur
www.semi-marathon-de-chartres.fr

Frais de transactions

OFFERTS

+ Personnalisation
dossard !

COURSES OUVERTES

→ **Aux titulaires d'une des licences sportives suivantes en cours de validité :**

- FFA Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Santé, Loisir option running ou d'un Pass'Running.
- Fédérations multisports agréées (ex : Fscf, Fsgt, Ufolep, etc), sur laquelle doit apparaître par tous moyens la mention de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Fftri, FF pentathlon moderne
- Unss ou Ugsel pour la saison en cours dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive

OU

→ **Aux titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins de un an ou sa photocopie.**

Prévoir 4 épingles pour le dossard.

SIGNATURE (si mineur, signature des parents ou tuteurs)